

Questions DREAL demande de complément dossier ICPE Enregistrement projet FM LOGISTIC SCV

2 messages

Marie Ange Lovichi <mlovichi@ngconcept-ec.com>
À : "ARDOIN Yann (Gaz Réseau Distribution France)" <yann.ardoin@grdf.fr>
Cc : Marine Winiger <mwiniger@ngconcept-ec.com>

6 décembre 2021 à 20:57

Bonjour,

Suite au dépôt du dossier d'Enregistrement pour le projet FM Logistic de Saint Cyr en Val, la DREAL m'interroge sur quelques points en lien avec le dévoiement de la canalisation de gaz.

Pourriez vous me dire :

- Le délai d'intervention que GRDF aurait, à titre indicatif en cas de rupture de type C7 de l'EDD ?
- En cas de fuite, quel est votre processus d'intervention ?
- Est ce qu'en cas de rupture un protocole d'intervention d'une personne annexe comme nous pourrait être envisagé ?
- Auriez vous un contact à nous faire parvenir, qui sera indiquée dans nos process en cas de rupture ? Ce contact est-il joignable 24h/24 7j/7 ?
- y a-t-il des mesures mises en place pour réduire la probabilité d'une rupture sur la canalisation ?

Je vous remercie par avance pour votre retour,
Cordialement.

--
Marie-Ange LOVICH
Ingénieure Environnement Industriel et urbanisme
NG CONCEPT
ZI rue de l'Europe
57370 PHALSBOURG FRANCE

NG > CONCEPT

Real Estate & Asset Management

<http://www.ngconcept-ec.com/>mlovichi@ngconcept-ec.com

Portable: 07 85 83 24 34

Fixe: 03 87 23 12 75

ARDOIN Yann (Gaz Réseau Distribution France) <yann.ardoin@grdf.fr>
À : Marie Ange Lovichi <mlovichi@ngconcept-ec.com>
Cc : Marine Winiger <mwiniger@ngconcept-ec.com>, grdf-co-hc <grdf-co-hc@grdf.fr>

7 décembre 2021 à 14:17

Bonjour Mme Lovichi,

Veuillez trouver les réponses aux questions de la DREAL :

- Le délai d'intervention que GRDF aurait, à titre indicatif en cas de rupture de type C7 de l'EDD ?
 - Dans le cadre du contrat de service public, GrDF s'engage à ce que 95% des interventions de sécurité gaz aient lieu dans un délai n'excédant pas 1 heure
- En cas de fuite, quel est votre processus d'intervention ?
 - En cas de fuite nous intervenons sur la fermeture des robinets pour stopper le flux gazeux
- Est ce qu'en cas de rupture un protocole d'intervention d'une personne annexe comme nous pourrait être envisagé ?
 - Non, aucun transfert de responsabilité et d'intervention sur notre réseau n'est possible.

- Auriez-vous un contact à nous faire parvenir, qui sera indiquée dans nos process en cas de rupture ? Ce contact est-il joignable 24h/24 7j/7 ?

-En cas de fuite ou d'odeur de gaz il faut contacter le 0800 47 33 33, joignable 24/7. Suivant l'issue de l'échange téléphonique cela peut générer un déplacement aux conditions évoqués précédemment

- y a-t-il des mesures mises en place pour réduire la probabilité d'une rupture sur la canalisation ?

-oui, de la maintenance comme la protection cathodique pour les canalisation acier, comme c'est le cas ici. Nous réalisons également de la surveillance de réseau, de la recherche de fuite. Enfin nous mettons en œuvre le DAE (décret anti endommagement) afin de veuille à l'intégrité de nos ouvrages. A cela s'ajoute des règles de pose spécifiques à ce type de canalisation (hauteur de couverture et bornage)

Cordialement



Yann Ardoin

Ingénieur d'Etudes Réseaux Gaz

Direction Réseaux Centre Ouest

BERG Ouest

14 - 15 Boulevard Stalingrad

44002 Nantes Cedex 1 - France

Tél. : 02 28 20 43 64

yann.ardoin@grdf.fr

www.grdf.fr

Diffusion : Libre Usage Interne Restreinte Strictement confidentielle

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros - Siège social : [6 rue Condorcet - 75009 Paris](#) - RCS : PARIS 444 786 511

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.

De : Marie Ange Lovichi <mlovichi@ngconcept-ec.com>

Envoyé : lundi 6 décembre 2021 20:57

À : ARDOIN Yann (Gaz Réseau Distribution France) <yann.ardoin@grdf.fr>

Cc : Marine Winiger <mwiniger@ngconcept-ec.com>

Objet : Questions DREAL demande de complément dossier ICPE Enregistrement projet FM LOGISTIC SCV

[Texte des messages précédents masqué]

« Ce message est confidentiel et destiné à l'usage du (des) seul(s) destinataire(s) concerné(s). Il peut également contenir des informations à usage restreint, soumises à droits d'auteur ou à d'autres dispositions légales. Si vous l'avez reçu par erreur, nous vous prions de bien vouloir nous en informer par retour et de l'effacer de votre système. La copie du message et la communication de son contenu à quelque personne que ce soit sont interdites. La transmission erronée de ce message n'entraîne ni la renonciation ni la levée de la confidentialité et du secret professionnel.

Tous les messages envoyés et reçus par GRDF peuvent faire l'objet de contrôles visant à garantir le respect des directives internes, protéger les intérêts de l'entreprise et éliminer les éventuels logiciels dangereux. Les messages électroniques ne sont pas sécurisés et sont susceptibles de comporter des erreurs puisqu'ils peuvent être interceptés, modifiés, perdus, supprimés ou contenir des virus. Toute personne communiquant avec notre entreprise par message électronique accepte ces risques. Les délégations de pouvoirs et d'autorité peuvent être vérifiées et sont disponibles sur demande »